

Pétitions

M. Dingwall: Belleville, en Ontario. J'ai également une pétition signée par des habitants de l'île Savary, en Colombie-Britannique, qui demandent au gouvernement du Canada de retirer le projet de loi C-22, visant à modifier la Loi sur les brevets, parce qu'ils croient que les personnes âgées qui ont besoin d'acheter des médicaments d'ordonnance en souffriront.

J'ai une pétition signée par des habitants de Lethbridge, en Alberta, une autre signée par des habitants de St. Nicholas et Boxton Falls, au Nouveau-Brunswick, une autre provenant d'habitants de Moncton, au Nouveau-Brunswick, une autre provenant d'habitants de Swift Current, en Saskatchewan, et une autre signée par des habitants de la Colombie-Britannique et du Québec. Les six pétitions que j'ai énumérées demandent toutes au gouvernement fédéral de retirer le projet de loi C-22, visant à modifier la Loi sur les brevets, parce que les signataires croient qu'il fera augmenter le coût des médicaments d'ordonnance.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois dire au député que ses pétitions se ressemblaient et qu'il aurait donc dû les grouper et nous dire d'où elles provenaient, de sorte que nous puissions faire avancer les travaux de la Chambre.

M. Dingwall: Merci de votre conseil, monsieur le Président. Je m'efforce de me conformer à vos désirs à cet égard. Je ne veux pas mentionner toutes les localités énumérées dans les pétitions, car cela aurait pour effet de retarder outre mesure les travaux de la Chambre, mais j'ai cru bon d'en faire un bref résumé conformément à...

Le président suppléant (M. Paproski): Le nom des provinces suffirait.

M. Dingwall: Monsieur le Président, ces pétitionnaires demandent le retrait du projet de loi C-22, visant à modifier la Loi sur les brevets, parce qu'il croient qu'il fera augmenter le coût des médicaments d'ordonnance et que les Canadiens en souffriront.

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition concernant la Société canadienne des postes. Là encore, cette pétition est signée par des habitants du Nouveau-Brunswick, surtout de la région de Restigouche.

J'ai également une autre pétition sur le même sujet, signée par des habitants de Shediac, au Nouveau-Brunswick. Ils demandent eux aussi au gouvernement du Canada de retirer le plan de redressement de Postes Canada qui aura selon eux des répercussions extrêmement négatives sur les bureaux de poste ruraux et créera deux catégories de service postal.

ON DEMANDE LE RETRAIT DU DROIT SUR LES LIVRES EN LANGUE ANGLAISE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des Canadiens de la région de Toronto qui souligne que le gouvernement a imposé, sur les livres en langue anglaise importés, un droit de douane qui limite l'accès des Canadiens à la littérature et à l'information et que ce droit de douane n'a pratiquement aucun effet

négatif sur le secteur de l'édition des États-Unis, mais qu'il fait du tort aux consommateurs, aux éditeurs, aux libraires et aux distributeurs canadiens ainsi qu'à la culture canadienne. Ils déclarent que la hausse du prix des livres a limité les programmes d'acquisition et les lignes de conduite de nos bibliothèques publiques et spécialisées. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'annuler ce droit de douane qui risque de causer des torts irréparables au secteur de l'édition et qui compromet la politique fédérale relative aux industries culturelles à l'égard des négociations commerciales.

M. McDermid: Vous devriez avoir honte de présenter cette pétition aussi tard. Ce droit de douane a été modifié il y a deux mois.

OPPOSITION À LA RÉDUCTION DU BUDGET DU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, un député a, entre autres, le précieux privilège de présenter à la Chambre des pétitions émanant des citoyens. Je tiens à signaler que, même si elle est arrivée un peu tard, la pétition qui vient d'être lue représente l'un des rares cas où le gouvernement acquiesce à la demande des citoyens. Ces derniers ont pu faire modifier une disposition à laquelle ils s'opposaient grâce à des députés prêts à défendre leurs intérêts.

J'ai plusieurs pétitions à présenter. La première émane de personnes qui résident dans cette région et je peux vous assurer, monsieur le Président, qu'elle est conforme à l'article 106 du Règlement. Cette pétition est signée par plusieurs Canadiens qui désirent se prévaloir de leur droit ancien et incontestable de présenter un grief à la Chambre. Ces personnes signalent...

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. J'aimerais que le député abrège son préambule et qu'il en arrive à l'essentiel de la pétition.

M. McCurdy: Oui, monsieur le Président, c'est justement ce que j'allais faire. Comme vous vous en doutez, je veux uniquement veiller à bien présenter les préoccupations de ces citoyens. Les pétitionnaires s'inquiètent des coupes imposées au Conseil national de recherche qui nuisent à l'activité scientifique, menaçant du même coup l'avenir économique du Canada ainsi que la santé et la sécurité des citoyens canadiens. Les pétitionnaires trouvent que les réductions feront disparaître une certaine expertise scientifique irremplaçable. A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'annuler les réductions apportées au budget du Conseil national de recherches et notamment toute cessation et réduction d'activités de recherche, et d'aller puiser les crédits nécessaires au programme spatial ailleurs que dans le budget du CNRC...

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je tiens à signaler aux députés qui ne sont pas là depuis longtemps, et surtout à leur leader à la Chambre et à leur whip, la marche à suivre pour présenter des pétitions. Voici ce que dit le commentaire 692, à la page 217 de la cinquième édition de l'ouvrage de Beauchesne: